



CITTÀ DI TREVISO

Comune di Treviso - Via Municipio, 16 - 31100 TREVISO - C.F. 80007310263 P.I. 00486490261

Téléphone 0422/6581 - email: postacertificata@cert.comune.treviso.it

MODULE B

(À conserver à la diligence du directeur de l'établissement réceptif et attacher, en copie, le Module A)

TAXE DE SÉJOUR – DECLARATION PAR EXONERATION

(visée à l'article 4 du nouveau règlement municipal de la taxe de séjour)

À REMPLIR A LA DILIGENCE DE L'HOTE

Je soussigné

A - DONNÉES DE L'AGENT DÉCLARANT		
Code fiscal :		
Nom et prénom :		
Né/e à :	Prov.:	Date :
Résident dans la rue/place :	Adresse :	Localité/CAP

conscient des sanctions pénales en cas de faux et des déclarations mensongère, prévues de l'art.76 du DPR 445/2000, afin de bénéficier de l'exonération de la taxe de séjour,

DÉCLARE

avoir séjourné de _____ à _____ à l'hébergement (indiquer le nom):

pour les raisons suivantes:

- les personnes handicapées non autonomes avec une adéquate certification médicale;
- les chauffeurs des autobus et les accompagnateurs touristiques pour groupes d'un minimum de 20

personnes.

- les Forces de l'ordre, les Pompiers et la Protection Civile qui séjournent lors des événements considérables où leur aide est nécessité dans notre ville;
- Les personnes qui assistent les hospitalisés ou les infirmés en thérapie dans des établissements de santé situés dans la municipalité. L'infirmé peut avoir un accompagnateur s'il est majeur ou en avoir deux s'il est un mineur. L'accompagnateur doit présenter la certification qui atteste les dates et le période d'hospitalisation du malade.

Informations complémentaires éventuelles :

La présente attestation est rendue sur la base des art. 46 et 47 du DPR n. 445 de 2000 et suivantes.

Informations sur le traitement des données personnelles en vertu de l'art. 13 Reg. UE 2016/679 "GDPR"

La procédure relative à l'application de la taxe de séjour implique le traitement des données personnelles des personnes concernées par la municipalité de Trévise. Ce traitement est destiné au déroulement de ladite procédure, dans le cadre des activités que la commune met en place dans l'intérêt public, même important, dans l'exercice de l'autorité publique et dans l'exécution d'une obligation légale à laquelle le titulaire est soumis. Le traitement est effectué de manière manuelle et informatique. La communication des données est obligatoire pour le déroulement de la procédure administrative et le défaut de communication entraîne l'annulation de la procédure pour impossibilité d'effectuer l'instruction nécessaire. Les données collectées sont celles que vous fournissez avec ce formulaire ainsi que celles qui ont été acquises par d'autres organisations comme prévu par la législation et seront traitées par le personnel de la municipalité, qui agit sur la base d'instructions spécifiques. Vos données peuvent être communiquées à l'extérieur à des personnes nommées responsables du traitement pour effectuer le service et à des personnes ayant un intérêt en vertu de la loi 241/1990 et s.m.i. et pour le respect des obligations de publicité, de transparence et de diffusion d'informations par les administrations publiques conformément au D.lgs 33/2013.

Vos données peuvent être communiquées à d'autres administrations comme le prévoit la législation en vigueur.

Le déclarant peut exercer les droits visés aux articles 1 et 2 du règlement (UE) no 1308/2013 15 et ss. du Règl. UE 679/2016, y compris le droit de réclamation: www.garanteprivacy.it. La municipalité est le responsable du traitement des données. Les informations complètes et les coordonnées du délégué à la protection des données sont disponibles sur le site web de la commune ou dans les bureaux de la commune.

Lieu et Date

Signature de l'hôte

ATTACHEMENTS:

- Copie du document d'identité du déclarant
- D'autre documentation pertinent afin de la demande de l'exonération (obligatoire seulement alors qu'elle soit demandée par le Règlement municipal sur la taxe de séjour).